

ÉMETTEUR (nom / service) : MH HABASQUE/ Direction des Affaires Financières

DATE : 11/05/2022

OBJET DE LA DEMANDE : Proposition de déclarer une opération comme liée à une recette fléchée

CONTEXTE :

Il existe deux catégories de recettes au sein du budget : les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont globalisées, ce qui signifie qu'elles n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Exemples : la subvention pour charges de service public, les autres subventions publiques et dotations de l'État sans destination spécifique et la plupart des ressources propres.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, leur utilisation est prédéterminée par le financeur et elles sont destinées à la réalisation de certaines natures de dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Elles sont liées à des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

Cette définition doit être distinguée du « fléchage interne » de certaines ressources pour financer des projets ou des types de dépenses, décisions qui relèvent de choix de gestion de l'établissement.

L'ordonnateur peut établir une liste de familles de recettes fléchées soumise à l'approbation des tutelles, au moment du budget initial, à l'occasion de chaque budget rectificatif. Les recettes fléchées font l'objet d'un suivi budgétaire spécifique.

Depuis le passage à la GBCP en 2017, l'UBS n'a pas inscrit, dans ses budgets successifs, de recettes fléchées car aucune opération n'a semblé répondre à l'intégralité des critères de définition.

PROPOSITION À VALIDER ou QUESTION POSÉE :

Il est proposé de flécher l'opération « CYBERUS » au vu de l'impact politique du projet et du montant pluriannuel significatif.

Date de début : Janvier 2022

Date de fin : Décembre 2027

Financeur : Europe (EACEA)

Montant subvention : 5 174 000€

Critères de définition d'une opération liée à une recette fléchée :

-Le contrat signé est-il déséquilibré, à savoir génère-t-il un décalage de trésorerie entre deux exercices ? Et aura-t-il un impact sur l'équilibre budgétaire et le solde de trésorerie ?

Réponse DAF : Oui

-Le volume financier est-il significatif pour l'établissement ?

Réponse DAF : Oui

-L'opération représente-elle un enjeu pour l'établissement (partenaire spécifique, nature d'opération) ?

Réponse DAF : Oui

-Un justificatif financier doit-il être produit ?

Réponse DAF : Oui

IMPACTS IDENTIFIÉS :

Côté ordonnateur : un suivi pluriannuel sera à effectuer sur cette opération avec affectation des dépenses correspondantes.

Côté agence comptable : Un suivi spécifique dans le plan de trésorerie sera réalisé par l'agent comptable.

Le cas échéant, pièces jointes : à préciser

-
-
-

La signature de la présidente vaut approbation de la proposition à valider ou de la question posée :

Date :